CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE MRC LAC-SAINT-JEAN-EST

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue lundi, le 4 novembre 2019 à 19h00 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Madame Lise Garon, mairesse et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Martin Bouchard et Pierrot Lessard Mesdames les conseillères, Johanne Morissette, Lyne Bolduc et Sandra Girard

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Madame Lise Garon, mairesse

224-11-19 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard ET RÉSOLU

D'AJOUTER, à l'ordre du jour déposé, au point 7. « Affaires nouvelles » les sujets suivants :

- 7.1. Demande de réservation de salle- 6 novembre 2019
- 7.2 Accepter de renouveler les licences du logiciel PG.
- 7.3 Dépôt d'un projet au Fonds d'aide au développement du milieu, Desjardins Caisse populaire d'Alma

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par madame Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU lundi 4 novembre 2019

- 1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Exemption de lire et acceptation des minutes des procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 7 octobre et de la séance extraordinaire du jeudi 10 octobre 2019

4. ADMINISTRATION

4.1 Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires bruts pour le mois d'octobre 2019

- 4.2 Rapport de dépenses de la directrice générale
- 4.3 Rapport de dépenses du préposé aux travaux publics

5. RÉSOLUTIONS À ADOPTER

- 5.1 Augmentation du contrat pour les travaux de la TECQ 2014-2018 sur les réparations du réseau d'égout sanitaire colmatage et réparations ponctuelles
- 5.2 Nettoyage des puisards et des stations de pompage (2) et les fosses septiques du camping
- 5.3 Demande de paiement au programme d'aide à la voirie locale volets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 5.4 Appel d'offres pour la patinoire 2019-2020
- 5.5 Ouverture d'un poste pour le service de conciergerie pendant la période des Fêtes
- 5.6 Confirmation de la quote-part de la régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Nord
- 5.7 Confirmation de la quote-part de la Régie intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord
- 5.8 Calendrier 2020 des séances du conseil municipal de Lamarche
- 5.9 Nominations des maires suppléants, année 2020
- 5.10 Mandater la directrice générale a rédigé un appel d'offres sur le déneigement de tronçons de chemins et de dégagement des accès aux conteneurs
- 5.11 Confirmer l'adhésion des OBNL au programme des assurances de l'UMQ 2019-2020
- 5.12 Mandater un(e) élu(e) pour représenter le conseil sur le comité « relance de l'épicerie »
- 5.13 Demande d'utilisation de locaux
- 5.14 Participation au cocktail de financement du député Éric Girard
- 5.15 Adoption des prévisions d'achat du service incendie, caserne 33

6. AFFAIRES NOUVELLES

- 6.1. Réservation de salle, 6 novembre 2019
- 6.2 Accepter le renouvellement des licences de PG
- 6.3 Dépôt d'un projet au Fonds d'aide au développement du milieu, Desjardins, caisse populaire d'Alma

7. COURRIER

- 7.1 Informations sur les interventions de la SQ sur les limites de vitesse
- 7.2 Dépôt de volumes et autres biens culturels
- 7.3 Refonte sur les règlements uniformisés

8. RAPPORT DES COMITÉS

- 8.1. MRC Lac St-Jean Est
- 8.2. Service Incendie
- 8.3 Comité touristique
- 8.4 *MADA*
- 8.5 Rapport de la mairesse

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

225-11-19 3. EXEMPTION DE LIRE ET ACCEPTATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 OCTOBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Myriam Lessard dépose les procès-verbaux et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi, 7 octobre 2019 et de la séance extraordinaire du jeudi 10 octobre 2019 soient approuvés tel que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

4. <u>ADMINISTRATION</u>

226-11 -19 4.1 <u>ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES BRUTS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2019</u>

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Bouchard APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de trente-cinq mille cent vingt-trois dollars et dix-huit sous (35 123.18\$). La liste des comptes payés par prélèvement bancaire au montant de onze mille quatre cent soixante-sept dollars et soixante-treize sous (11 467.73\$). Les salaires payés aux élus au montant de mille huit cent soixante dollars (1 860.00\$) et les salaires bruts des employés au montant de dix-sept mille sept cent quarante-six dollars et vingt-sept sous (17 746.27\$) Les avantages sociaux partis employeur au montant de trois mille trois cent trente-deux dollars et trente-deux sous (3 332.32\$)

QUE ces dépenses soient imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total de soixante-neuf mille cinq cent vingt-neuf dollars et cinquante sous (69 529.50\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 6244 à 6273 inclusivement.

LISTE DES COMPTES À PAYER

Accès soudure	91.98 \$
Aide Amicale	50.00 \$
Bell Canada Public Access	57.49 \$
BMR Martel	55.73 \$
Andrée-Anne Boisvert	58.48 \$
Excavation Multi-Projet	402.41 \$
Bureau Veritas Canada	304.68 \$
Mégaburo	705.50 \$
Collectes Coderr	97.73 \$
Croix rouge canadienne	170.00 \$
Dicom Express	44.90 \$

Les Électriciens du Nord	13 413.00 \$
Enseigne Lettrage Flash	1 069.31 \$
Eurofins Environnex	939.53 \$
Lise Garon	1 223.36 \$
Produits Lépine inc.	96.15 \$
MRC Lac St-Jean Est	6 666.07 \$
Myriam Lessard	89.06 \$
Nutrinor énergies	732.93 \$
Petite caisse	32.10 \$
Société canadienne des postes	91.38 \$
Les impressions Promographe	1 294.46 \$
Orizon mobile	4 386.37 \$
Les pétroles RL	40.30 \$
Saguenay média	160.95 \$
SEAO constructo	3.29 \$
Secuor	19.53 \$
Les pièces d'auto Ste-Geneviève	909.98 \$
Synergie-Developpement	862.31 \$
Trium Médias	1 054.20 \$

Total compte à payer: 35 123.18\$

LISTE DES COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

Entreprise Fortin Labrecque	4 599.00 \$
Bell Canada	54.21 \$
Hydro Québec	187.81 \$
Hydro Québec	41.19 \$
Hydro Québec	114.66 \$
Hydro Québec	881.38 \$
Hydro Québec	31.33 \$
Bell Canada	128.55 \$
Hydro Québec	1 794.45 \$
Hydro Québec	27.88 \$
Hydro Québec	163.07 \$
Hydro Québec	331.54 \$
Ministère du Revenu Québec	225.83 \$
Hydro Québec	533.74 \$
Cain Lamarre	114.98 \$
Gilles Boudreault	385.00 \$
Association forestière Sag. Lac-St-Jean	85.00 \$
Roger Boulianne	660.00 \$
Hydro Québec	219.07 \$
Hydro Québec	715.34 \$
Tremblay Cie Ltée	173.70 \$

Total comptes payés prélèvements bancaires 11 467.73 \$

Comptes à payer : 35 123.18\$
Comptes payés : 11 467.73\$
Total des salaires des conseillers : 1 860.00\$
Total des salaires bruts des employés : 17 746.27\$
Avantages sociaux partie employeur: 3 332.32\$

Grand Total: 69 529.50\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, Madame Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

LC	i novembre 2	ovembre 2017	
			-
My	riam Lessard,	directrice générale et secrétaire	-trésorière

La 4 novembre 2010

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

227-11-19 4.2 RAPPORT DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 2019-08 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 10 octobre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc ET RÉSOLU

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

FOURNISSEURS	MONTANTS (tx incl.)
Andrée-Anne Boisvert	58.48 \$
Tremblay Cie Ltée	173.70 \$
Excavation Multi-Projet	402.41 \$
Myriam Lessard	89.06 \$
Les impressions Promographe	1 294.46 \$
Saguenay Média	160.95 \$
SEAO Constructo	3.29 \$
Les pièces d'auto Ste-Geneviève	909.98 \$
Synergie-Développement	862.31 \$
Grand total:	3 954.64 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

228-11-19 4.3 RAPPORT DE DÉPENSES DU PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 2019-08 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 10 octobre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette ET RÉSOLU

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

FOURNISSEURS	MONTANTS (Tx incl.)
Accès Soudure	91.80 \$
BMR Martel	55.73 \$
Nutrinor Énergies	732.93 \$
Grand total:	880.46 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

5. RÉSOLUTIONS

229-11-19 5.1. <u>AUGMENTATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE LA TECQ</u> 2014-2018 SUR LES RÉPARATIONS DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE COLMATAGE ET RÉPARATIONS PONCTUELLES DE GAINAGE

ATTENDU QUE les élus ont adjugé par voie de résolution (*résolution numéro : 134-06-2019*) en juin dernier, le contrat pour les travaux de la TECQ 2014-2018 sur le colmatage et le gainage au montant de 91 926\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE ces travaux font partie de la programmation déposée auprès des responsables du programme de subvention de la TECQ 2014-2018;

ATTENDU QUE suite à l'inspection faite par les caméras et à la visualisation de celles-ci, la firme d'ingénieur WSP a considéré qu'il y aurait plus de colmatage à faire que prévu et qu'on prévoit qu'il y aura moins de gainage par contre, mais qu'il y aurait tout de même augmentation des coûts de ce projet de l'ordre de plus ou moins 2 500\$;

ATTENDU QUE suite à la réception de la facturation de Test-Air & Sans Bornes au montant de 102 667.33\$ (taxes en sus) et tel qu'entendu, il y a eu analyse et vérification de la facture par Madame Marie-Pierre Tremblay, ingénieure chez WSP, que l'entreprise Test-Air & Sans Bornes a dû faire 6 colmatages de plus que prévus et un arasage de branchement en surplus d'où l'augmentation des frais soit un montant de 8 171\$ et un crédit de 80.33\$;

ATTENDU QUE madame Marie-Pierre Tremblay, ingénieure WSP recommande le paiement final sans retenir un pourcentage de 5%;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette ET RÉSOLU

QUE les élus.es acceptent de procéder au paiement immédiatement à l'entreprise TEST-Air & Sans Bornes sur recommandation de l'ingénieur au contrat au montant de 102 597\$ (taxes en sus) concernant le projet de colmatage et de gainage;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

230-11-19 5.2 <u>NETTOYAGE DES PUISARDS ET DES STATIONS DE POMPAGE (2) ET LES FOSSES SEPTIQUES DU CAMPING</u>

ATTENDU QUE chaque année à titre préventif, la municipalité procède au nettoyage du réseau des eaux usées, des stations de pompage et des fosses septiques du camping;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du règlement 2019-07 sur la gestion contractuelle, la municipalité a demandé deux (2) soumissions, mais que l'entreprise Environnement Godin s'est retirée du processus considérant qu'il n'avait pas la disponibilité au moment opportun pour desservir la Municipalité de Lamarche;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard ET RÉSOLU **D'OCTROYER** le contrat au Groupe Sanidro au tarif suivant :

Combiné:
 Citerne 53 000 litres
 Équipement d'espaces clos
 Disposition de résidus:
 Décontamination

247\$/ heure
248\$/ jour
248\$/ jour
248\$/ tonne
249\$/ tonne
249

o Ajouter l'assurance environnementale de 5.5% et les taxes en sus

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

231-11-19 5.3 <u>DEMANDE DE PAIEMENT AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE), N° 000285301-1 – 93060 (2) – 2019-01-01-18</u>

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc ET RÉSOLU

QUE le Conseil de Lamarche approuve les dépenses d'un montant de quinze mille dollars (15 000\$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, dossier n° 0028530-1-1-93060 (02) – 2019-08-01-18

QUE la résolution soit déposée dès que possible auprès du Ministère du Transport du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

232-11-19 5.4 <u>APPEL D'OFFRES POUR LA PATINOIRE 2019-2020 et 2020-2021</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a comme équipement de loisirs une patinoire, et que celle-ci doit être ouverte et mise en service auprès de la population comme activité hivernale de plein air;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas les ressources humaines pour faire l'entretien et l'animation adéquats de ce service;

ATTENDU QUE les services à offrir sont :

- Préparation de la glace
- Le déneigement au besoin
- L'animation avec les utilisateurs

Pour la période débutant en décembre et se terminant à la mi-mars (+/-13 semaines);

ATTENDU de déposer un appel d'offres de gré à gré pour une période de deux (2) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette ET RÉSOLU

DE MANDATER Madame Myriam Lessard, directrice générale de demander des soumissions pour maintenir cette activité hivernale; que la date du dépôt des soumissions soit 20 novembre 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

233-11-19 5.5 <u>OUVERTURE D'UN POSTE POUR LE SERVICE DE CONCIERGERIE</u> <u>POUR LA PÉRIODE DES FÊTES</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a aucun personnel attitré au service de conciergerie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit toujours recruter à la dernière minute du personnel pour assurer le service de conciergerie ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de locations de salles durant la période achalandée des Fêtes et que les intervalles pour assurer les services de conciergerie est de +/- 12 heures souvent les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit respecter les conditions de travail de son personnel et qu'il y aurait des frais supplémentaires rattachés à ce service si le personnel devait en assurer la conciergerie;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette ET RÉSOLU

D'OUVRIR un poste au service de la conciergerie et autres tâches sur appel avec une liste de tâches définies et encadrées

QUE ce poste soit pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} mars 2020 dépendamment de l'achalandage des réservations

QU'advenant l'ouverture d'un poste permanent de conciergerie pour l'année 2020, que celui-ci soit aboli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

234-11-19 5.6 <u>CONFIRMATION DE LA QUOTE-PART DE LA RÉGIE</u> INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE DU SECTEUR NORD

ATTENDU QUE la Municipalité de Lamarche a adhéré à la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur nord pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée à la municipalité est de 23 837\$ soit une augmentation de 1 324\$ par rapport à 2019;

Il EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard APPUYÉ PAR Madame la conseillère Lyne Bolduc ET RÉSOLU

QUE la municipalité accepte de payer le montant de cette contribution pour l'année 2020:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

235-11-19 5.7 <u>CONFIRMATION DE LA QUOTE-PART DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR NORD</u>

ATTENDU QUE la municipalité de Lamarche a adhéré à la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur nord pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée à la municipalité est de 4 894\$ soit une augmentation de 94\$ par rapport à 2019;

Il EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc ET RÉSOLU

QUE la municipalité accepte de payer le montant de cette contribution pour l'année 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

236-11-19 5.8 <u>CALENDRIER 2020 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMARCHE</u>

ATTENDU QUE le règlement 2018-10 sur la tenue des séances a été modifié lors de la séance du 7 décembre 2018 afin de régir la tenue des séances les premiers lundis de chaque mois à 19h sauf lors d'un jour de fête, dont la séance, doit être reporté le jour juridique suivant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette ET RÉSOLU **QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020.

Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 h sauf le lundi de la fête du Travail qui sera reporté au mardi;

DATE DES SÉANCES RÉGULIÈRES		
2020		
Lundi	13 janvier	
Lundi	3 février	
Lundi	2 mars	
Lundi	6 avril	
Lundi	4 mai	
Lundi	1 ^{er} juin	
Lundi	6 juillet	
Lundi	3 août	
Mardi	8 septembre	
Lundi	5 octobre	
Lundi	2 novembre	
Lundi	7 décembre	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

237-11-19 5.9 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS, ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a vacance à l'occasion de Madame la Mairesse, pendant l'année;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard ET RÉSOLU

QUE le Conseil nomme les élus suivants pour occuper le poste de maires suppléants

- Janvier, février et mars 2020 : Madame Johanne Morissette
- Avril, mai et juin 2020 : Monsieur Pierrot Lessard
- Juillet, août et septembre 2020 : Madame Lyne Bolduc
- Octobre, novembre et décembre 2020: Monsieur Martin Bouchard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

238-11-19 5.10. MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À RÉDIGER L'APPEL D'OFFRES SUR LE DÉNEIGEMENT DE TRONÇONS DE CHEMINS ET DE DÉGAGEMENT DES ACCÈS AUX CONTENEURS

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé un appel d'offres de gré à gré pour le déneigement sur l'ensemble du territoire de Lamarche;

ATTENDU QUE le contrat de déneigement accordé à l'Entreprise Fortin Labrecque ne peut, dégager les chaussées sur certaines parcelles de chemins qui sont situés dans des lieux problématiques soit : des pentes abruptes, la largeur du chemin, etc.

ATTENDU QUE la Municipalité a, dans le passé, toujours entretenu ces chemins en confiant le déneigement à une entreprise autre que l'Entreprise Fortin Labrecque;

PAR CONSÉQUENT

Il EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal dépose des appels d'offres de services de gré à gré pour le déneigement des secteurs problématiques selon les dispositions du règlement #2019-08 de la gestion contractuelle adopté lors de la séance extraordinaire d'octobre 2019.

QUE le Conseil délègue la directrice générale Myriam Lessard a rédigé un appel d'offres de service pour le déneigement de ces chemins.

QUE la soumission soit acceptée telle que déposée advenant que celle-ci respecte les normes décrites au cahier de charge ainsi que l'estimée préalablement réalisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

239-11-19 5.11 <u>CONFIRMER L'ADHÉSION DES OBNL AU PROGRAMME DES ASSURANCES DE L'UMQ 2019-2020</u>

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT QUE L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

ATTENDU QUE cette couverture d'assurance est pour la période du 30 novembre 2019 au 30 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise la municipalité de Lamarche à faire partie du regroupement, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

QUE les élus(es) acceptent de défrayer les coûts de ces assurances soit :

- Pour la Maison des Jeunes, un montant de +/- 355.46\$
- Pour le Carrefour Bénévole Labrecque-Lamarche, un montant de +/-322.76\$

QUE le conseil reconnaisse les OBNL suivants comme organismes pouvant être reconnus au programme d'assurance de dommage pour les organismes à but non lucratif piloté par l'union des Municipalités du Québec (UMQ)

- Maison des Jeunes de Lamarche, 108, Principale, Lamarche, QC G0W 1X0
- Carrefour Bénévoles Labrecque-Lamarche, 132 Principale, Lamarche, QC G0W 1X0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

Madame la conseillère Lyne Bolduc et Monsieur le conseiller Pierrot Lessard se retirent de la discussion sur ce point.

240-11-19 5.12 <u>MANDATER UN(E) ÉLU(E) POUR REPRÉSENTER LE CONSEIL SUR LE COMITÉ « RELANCE DE L'ÉPICERIE »</u>

CONSIDÉRANT QUE le dépanneur est fermé définitivement depuis septembre 2019 que les citoyens se retrouvent sans aucun service d'essence, d'alimentation et de restauration,

CONSIDÉRANT QUE suite aux appels d'offres publiés par le syndic Tremblay & cie ltée, de Chicoutimi, aucune proposition d'achat n'a été conclue avec un acheteur pour la réouverture;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc ET RÉSOLU

DE MANDATER madame la conseillère Sandra Girard pour représenter les élus sur le comité de citoyens pour appuyer leurs démarches dans le dossier de la réouverture de l'épicerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

241-11-19 5.13 <u>DEMANDE D'UTILISATION DE LOCAUX</u>

CONSIDÉRANT qu'en date du 23 octobre 2019, le conseil municipal a reçu une demande pour occuper le bureau situé au sous-sol du centre communautaire par la Fabrique;

ATTENDU QUE l'église de Lamarche a fermé ces portes en date du dimanche 3 novembre 2019 et que celle-ci sera inutilisable en période hivernale et qu'on ne prévoit pas de chauffer celle-ci;

ATTENDU QUE les Fermières de Lamarche occupent aussi un espace au sous-sol de l'église, que les conditions pour conserver les métiers dans un état opérationnel ne seront pas favorables, que l'espace occupé par les Fermières sera inaccessible;

ATTENDU QUE l'espace de la friperie est disponible au centre communautaire, que leur objectif est de s'assurer que le centre respecte leur mission soit d'évoluer dans le communautaire.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc ET RÉSOLU

D'AUTORISER la Fabrique a occupé l'espace du bureau vacant au sous-sol du centre communautaire et s'il y a lieu que cet espace soit un bureau à vocation multiple pour différents organismes.

D'AUTORISER les Fermières à déménager leur métier dans l'espace qui était occupé par la friperie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

242-11-19 5.14 <u>PARTICIPATION AU COCKTAIL DE FINANCEMENT DU DÉPUTÉ ÉRIC GIRARD</u>

ATTENDU QUE les élus(es) ont reçu une invitation pour le cocktail de financement d'Éric Girard, député de Lac St-Jean , qui se tiendra jeudi, le 7 novembre à la Boîte à Bleuets au 525 rue Sacré-Cœur Ouest, Alma, de 17 à 19 h;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc ET RÉSOLU

DE DÉLÉGUER madame Lise Garon, mairesse de Lamarche, à participer à ce cocktail de financement et défrayer les frais de 100\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

243-11-19 5.15 <u>ADOPTION DES PRÉVISIONS D'ACHAT DU SERVICE INCENDIE,</u> CASERNE 33

ATTENDU QU'annuellement, il y a lieu de renouveler certains équipements désuets du service d'incendie à la caserne de Lamarche;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette ET RÉSOLU

DE PRÉVOIR une dépense de 7 260.00\$ pour 2020 pour l'achat d'équipements au service d'incendie, caserne 33 de Lamarche

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

6. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>

244-11-19 6.1 DEMANDE DE RÉSERVATION DE SALLE – 6 NOVEMBRE 2019

ATTENDU QU'une demande de réservation pour la salle municipale a été faite par le comité pour la relance de l'épicerie afin d'organiser une mobilisation citoyenne pour relancer les services d'essence, d'alimentation et de restauration;

ATTENDU QUE les citoyens et citoyennes doivent être au fait de l'information sur les procédures à enclencher pour analyser une panoplie d'opportunités d'affaires que le comité doit mettre en place pour offrir à nouveau un service de dépanneur;

ATTENDU QUE l'objectif essentiel pour assurer le suivi des démarches par le comité est de saisir le pouls, la volonté de la population à se mobiliser, utiliser au maximum les services de ce commerce pour assurer la réouverture et la survie de ce commerce;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette ET RÉSOLU

QUE la salle municipale soit réservée mercredi, le 6 novembre 2019 à 18h pour le comité de « Relance de l'épicerie ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

246-11-19 6.2 ACCEPTER DE RENOUVELLER LES LICENCES DU LOGICIEL PG

ATTENDU QUE la municipalité doit renouveller ses licences pour l'utilisation du logiciel PG conçu exclusivement pour le réseau municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard ET RÉSOLU

DE PROPOSER de renouveler l'entente avec PG Solutions pour une durée d'un an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 soit le contrat d'entretien et soutien des applications au coût de 4 725\$ (taxes en sus) et le contrat de la suite Accès Cité Territoire, pour le service de l'urbanisme au coût 1430\$ (taxes en sus)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

247-11-19 6.3 <u>DÉPÔT D'UN PROJET AU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU</u> <u>MILIEU, DESJARDINS, CAISSE POPULAIRE D'ALMA</u>

T

ATTENDU QUE la caisse populaire Desjardins d'Alma lance un appel de projets, pour les municipalités de la MRC Lac St-Jean Est, au programme du Fonds d'au développement du milieu;

ATTENDU QUE les moyens de communication sont restreints, que les citoyens n'ont pas tous accès à des réseaux sociaux et que depuis la fermeture du dépanneur, l'information circule beaucoup moins;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'endroit spécifique pour distribuer l'information à la population des activités, des évènements qui se déroulent à Lamarche;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet est prévue, être réalisable au printemps 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette ET RÉSOLU

DE DÉPOSER une demande dans ce programme pour la confection et l'installation d'une colonne « Moriss » au centre de la municipalité;

QUE les élus acceptent de défrayer le pourcentage de participation financière de la municipalité selon les directives du programme soit 20% (argent ou main d'œuvre)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

7. COURRIER

- 7.1 Informations sur les interventions de la SQ sur les limites de vitesse
- 7.2 Dépôt de volumes et autres biens culturels
- 7.3 Refonte sur les règlements uniformisés

8. RAPPORT DES COMITÉS

- 8.1 MRC Lac St-Jean Est
- 8.2 Sécurité incendie
- 8.3 Comité touristique
- 8.4 MADA
- 8.5 Rapport de la mairesse

9. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Début de la période de questions : 19 h34 Fin de la période de questions : 20h09

248-11-19 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Comme les points ont tous été discutés

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard

QUE la présente séance soit levée à 20h10

Je, soussignée madame Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et madame Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière ayant signées le présent procès-verbal, reconnaissent et considèrent avoir signé toutes les résolutions qu'ils sont contenues.

Madame Lise Garon
Mairesse
Madame Myriam Lessard
Directrice générale et secrétaire trésorière